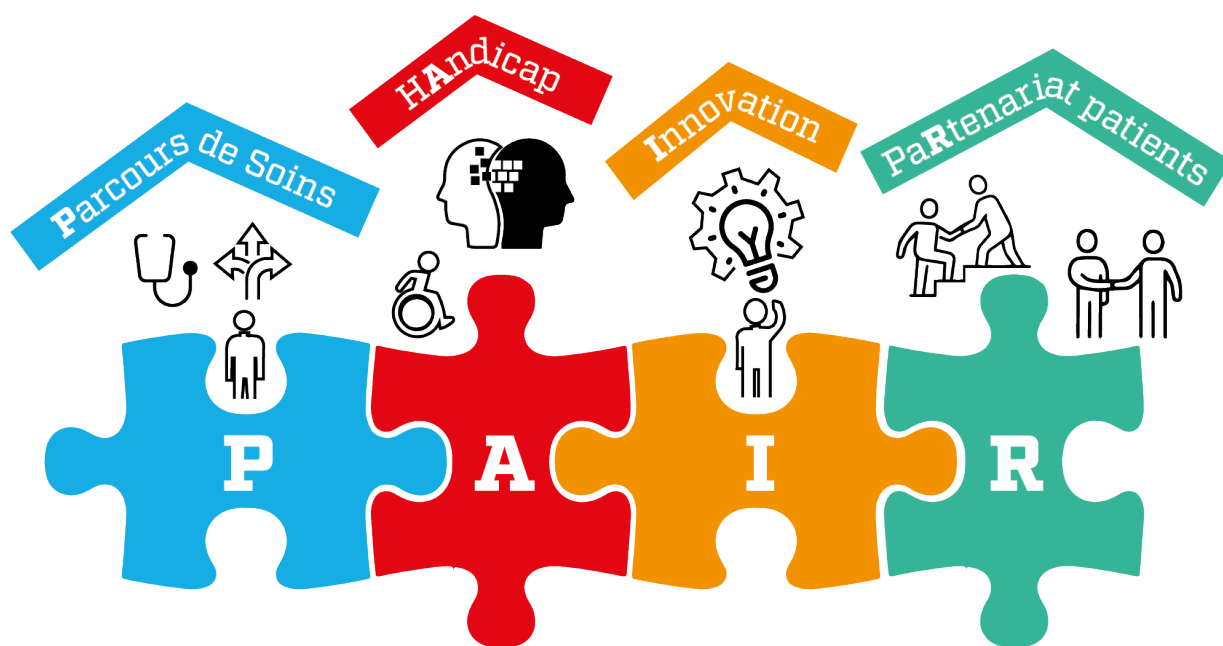


# Appel à projets **PAIR**

## **P**arcours de soins, **H**Andicap, **I**nnovation, **P**aRtenariat patient



Octobre 2022



## Préambule

**Les Hospices Civils de Lyon** sont un établissement public de santé ; ils constituent le deuxième Centre Hospitalier Universitaire de France. Centre de compétences intégrant toutes les disciplines, les Hospices Civils de Lyon (HCL) comptent cinq groupements hospitaliers, dont quatre situés sur le territoire de la métropole de Lyon, rassemblant 13 établissements. Plus de 24 000 professionnels, dotés des équipements les plus avancés, se consacrent quotidiennement à leurs missions de soins, d'enseignement, de recherche et d'innovation médicale. Leur Projet d'Établissement « Pulsations 2023 » fixe le cap des prochaines années, et notamment l'ambition de contribuer significativement sur les thématiques du handicap, du partenariat patient et de l'innovation en santé.

**La Métropole de Lyon** est une collectivité territoriale qui regroupe 59 communes, compte 1 385 927 habitants et s'étend sur 538 km<sup>2</sup> au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle constitue un territoire économique dynamique avec 792 270 emplois salariés et non-salariés, 6 pôles de compétitivité, plus de 175 000 étudiants dont 13% d'internationaux et un écosystème économique très dynamique (150 700 établissements publics et privés et 28 920 créations d'entreprises en 2020). Collectivité à statut particulier, unique en France, assumant à la fois les compétences urbaines classiques d'une communauté urbaine (aménagement, voirie, déchets, eau, développement économique ...) et celles, humaines et sociales, d'un département (protection maternelle infantile, prévention, collège, insertion, vieillissement, handicap ...), la Métropole de Lyon accompagne le citoyen tout au long de son parcours de vie et considère les sujets d'innovation dans le champ du médico-social comme source d'amélioration potentielle du service rendu aux usagers de la Métropole et de création de valeurs pour le territoire.

**Les HCL et la Métropole de Lyon lancent une deuxième édition de leur appel à projet conjoint pour faire émerger des solutions innovantes et participatives, visant à améliorer le parcours de soins des personnes en situation de handicap en lien avec un recours hospitalier (quel que soit le type et le motif de recours).**

Cet appel est une initiative supplémentaire au service de l'innovation et du développement économique de la région, dans le but de répondre à des besoins non couverts, d'améliorer les coordinations et de favoriser la diffusion des innovations au service des patients.

## APPEL À PROJETS

Objectif : Développer une solution innovante d'amélioration du parcours de soins des personnes en situation de handicap en lien avec un recours hospitalier (quel que soit le motif de recours).

Le présent document décrit les principaux objectifs et l'organisation de l'Appel à Projets (1.) ainsi que les actions de soutien dont pourra bénéficier le lauréat (2.)

**Date limite de renseignement des formulaires : 13/03/2023**

### CONTACT

Pour les professionnels des HCL : Pr. Philippe Michel, 04 72 40 71 03, [philippe.michel@chu-lyon.fr](mailto:philippe.michel@chu-lyon.fr)

Pour les acteurs hors HCL : Mathilde Mathon, 06 07 44 46 18, [mmathon@grandlyon.com](mailto:mmathon@grandlyon.com)

# 1 Présentation de l'appel à projets

## 1.1. Objectifs

### Objectif principal :

- Développer des solutions qui facilitent le parcours de la personne en situation de handicap en lien avec un recours hospitalier (quel que soit le motif de recours), par des méthodes valorisant le partenariat patient, et incluant les aidants.

### Objectifs associés :

Pour les Hospices Civils de Lyon :

- Créer une acculturation des professionnels hospitaliers au thème du handicap,
- Contribuer au déploiement du partenariat patient aux HCL,
- Se positionner sur l'innovation en santé, en lien avec les partenaires écosystème.

Pour la Métropole :

- Améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap,
- Favoriser l'accès à de nouveaux dispositifs (solutions, services, modes d'organisation, plateformes ...) préservant et développant l'autonomie des personnes,
- Être acteur de l'innovation en santé en lien avec les partenaires écosystème.

Pour les porteurs de projet :

- Avoir accès aux savoirs expérientiels des patients et aux compétences des équipes médicales et soignantes des Hospices Civils de Lyon,
- Avoir accès aux compétences des professionnels de la Métropole de Lyon,
- Avoir accès aux conditions de test en vie réelle,
- Développer un modèle économique stable.

## 1.2. Périmètre et éligibilité

### Thèmes de projets visés :

- La formation/sensibilisation des professionnels de santé au handicap :
  - o Exemple : stage du personnel soignant dans les structures du handicap / aidants ou patients comme formateurs dans les cursus professionnalisant des professionnels de santé
- La coordination entre les professionnels (entre professionnels de santé, entre professionnels de santé et professionnels du handicap, entre professionnels du sanitaire et du médico-social, ...), dans le parcours de soin, de santé et de vie de la personne en situation de handicap :
  - o Exemple : généraliser le rôle de coordinateur/référent dans le parcours de soin, etc.
- La communication, notamment entre personnel soignant et personne en situation de handicap, entre personnel hospitalier et aidants :
  - o Exemple : Rendre accessible et s'appuyer sur des ressources pédagogiques : BD, vidéos, etc.
- L'accessibilité de l'offre de soins sanitaires et médico-sociaux pour les personnes en situation de handicap (manque d'adaptation de l'environnement de soin et prévention peu déployée) :

- Exemple : créer des dispositifs mobiles de prévention pour les personnes en situation de handicap, etc.
- Autre : thème libre en lien avec l'amélioration du parcours de la personne en situation de handicap comprenant un recours hospitalier.

### Typologie de projets ciblés:

Le projet peut viser le développement d'une solution organisationnelle, d'un service, d'un produit, d'un logiciel ou d'une application informatique, d'un objet connecté, etc. Il n'y a pas de limitation au type de solution proposé.

### Critères d'éligibilité:

- L'équipe-projet doit intégrer des personnes en situation de handicap ou des proches aidants concernées par le projet dès le dépôt du projet,
- Le projet doit contribuer à l'amélioration du parcours des personnes en situation de handicap :
  - Il n'est pas nécessairement centré sur la partie hospitalière du parcours mais peut renforcer les coordinations et transversalités entre l'hôpital et les acteurs du parcours, au premier rang desquels la personne en situation de handicap elle-même.
- Le projet doit inclure un volet portant sur l'évaluation de la solution proposée et de son impact,
- La solution développée doit viser une diffusion large, voire une commercialisation (auprès des hôpitaux / lieux de résidence des personnes handicapées etc.)
- Un projet déjà partiellement financé peut-être soumis à cet appel à manifestation d'intérêt ; il sera nécessaire d'identifier clairement les postes de dépenses pour lesquels un complément de financement est sollicité.

### Consortium éligible :

Une entreprise (TPE, PME<sup>1</sup>, ETI ou groupe) ou une association est éligible en tant que porteur principal du projet, obligatoirement associé à un patient ou à un citoyen partenaire. Un partenariat avec un professionnel de santé des Hospices Civils de Lyon sera considéré comme un atout complémentaire pour le projet.

Le projet présenté doit démontrer des retombées locales à court terme en particulier pour les Hospices Civils de Lyon et les résidents de la Métropole de Lyon.

### Critères de jugement

L'évaluation des projets se fera sur la base des critères suivants :

- Caractère innovant du projet,
- Pertinence de la solution proposée au regard des stratégies prioritaires des partenaires publics,
- Richesse du partenariat patient proposé,
- Bénéfice clinique, social ou médico-économique attendu,
- Faisabilité technique, juridique, financière, organisationnelle et temporelle,
- Capacité de pérennisation et de diffusion au-delà de l'expérimentation initiale si le projet est pluriannuel.

---

<sup>1</sup> Une PME est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 43 millions d'euros.

### 1.3. Calendrier

**Étape 1 : Lancement de l'Appel à projets le 21 octobre 2022**

**Étape 2 : Présentation, par les porteurs de projet, de leurs ébauches de projets lors d'une manifestation HCL-Métropole de Lyon le 17 janvier 2023**

- Comité mixte HCL/Métropole,
- Formulation éventuelle de recommandations aux porteurs pour constituer des consortia avec d'autres porteurs ou impliquer des patients partenaires / associations de patients.

**Étape 3 : dépôt des projets avant le 13 mars 2023 à 23h59**

- Par simple envoi à l'adresse suivante : [appelaprojet.DQUSP@chu-lyon.fr](mailto:appelaprojet.DQUSP@chu-lyon.fr)
- Copie :
  - o pour les professionnels des HCL : [philippe.michel@chu-lyon.fr](mailto:philippe.michel@chu-lyon.fr)
  - o pour les autres candidats : [mmathon@grandlyon.com](mailto:mmathon@grandlyon.com)

**Étape 4 : Évaluation des projets en mars 2023**

- Comité mixte HCL/Métropole, évaluant les projets selon les critères de jugement décrits ci-dessus.

**Étape 5 : Oral pour les projets présélectionnés le 6 avril 2023 matin**

**Étape 6 : Annonce et accompagnement du ou des lauréat(s) à partir de mi-avril 2023**

- Financement d'un ou plusieurs projet(s) pour un montant total de 60 000€,
- Accompagnement du ou des projet(s) lauréats pour une durée maximale d'un an.

## 2 Engagements des parties prenantes

### 2.1. Actions engagées auprès du ou des porteur(s) de projets sélectionné(s)

La Métropole de Lyon et Les Hospices Civils de Lyon s'engagent à accompagner le ou les porteur(s) de projet lauréat(s) de l'Appel à Projets, à l'aide d'une enveloppe financière pour l'ensemble des projets d'un maximum de 60 k€, cofinancée par les 2 institutions, et d'un accompagnement spécifique en lien avec leurs compétences respectives.

En fonction des besoins du projet, évalués conjointement avec les porteurs, la Métropole de Lyon pourra mettre à disposition le soutien et l'accompagnement suivants :

- Soutien financier de la Métropole de Lyon à hauteur de 30 k€ au total pour l'ensemble de cet Appel à projets : l'utilisation de ce financement constituera un apport au budget total nécessaire au projet et pourra notamment porter sur l'aide au financement de prestations de prototypage, d'études de marché, d'expérimentation en conditions réelles et d'aide à la construction du modèle économique,
- Conseil et accompagnement par les directions métiers de la Métropole de Lyon, disposant de compétences dans le domaine du handicap et de l'autonomie, ainsi que dans le développement économique et l'innovation,

- Accompagnement et incubation, selon les besoins du projet, au sein du Lab ERASME, laboratoire d'innovation ouverte de la Métropole proposant des méthodes agiles d'innovation,
- Mise à disposition de jeux de données, en partenariat avec Datagrandlyon, selon la nature du(des) projet(s) lauréats.

En fonction des besoins du projet, évalués conjointement avec les porteurs, les Hospices Civils de Lyon pourront mettre à disposition un soutien matériel et organisationnel :

- Soutien financier des HCL à hauteur de 30 k€ au total pour l'ensemble de cet Appel à projets : l'utilisation de ce financement constituera un apport au budget total nécessaire au projet et pourra notamment porter sur l'aide au financement des développements, à la réalisation des prototypes, à la réalisation de l'évaluation du projet,
- Conseil et accompagnement de la Direction de l'Innovation et de la Direction Qualité, Usagers et Santé populationnelle pour le montage du projet.

## 2.2. Engagements du consortium porteur de projet

- Démontrer une implication forte et un impact significatif sur le territoire local,
- Signer un accord de confidentialité avec les 2 institutions en cas de sélection,
- S'engager à trouver un co-financement si l'enveloppe globale du projet dépassait le montant alloué dans le cadre de cet Appel,
- Ne pas porter ou participer à un projet similaire concurrent,
- S'engager, lors de communications ultérieures, à citer le soutien dont le projet a bénéficié. Les modalités de cette communication seront à définir entre le consortium et les Hospices Civils de Lyon et la Métropole de Lyon, financeurs de cet Appel,

## 2.3. Suivi du(des) projet(s) lauréat(s)

Les porteurs seront accompagnés sur une période de 12 mois à compter de l'annonce des lauréats. Un comité de pilotage se réunira avec les porteurs de projets selon une périodicité à définir en fonction des livrables attendus. Ce comité aura en charge le suivi du bon déroulement du projet durant sa période de réalisation complète.

Ce comité sera composé de :

- La Direction Qualité, Usagers et Santé populationnelle des Hospices Civils de Lyon,
- La Direction de l'Innovation des Hospices Civils de Lyon,
- Direction Personnes Âgées Personnes Handicapées de la Métropole de Lyon,
- Direction de l'Action et de la Transition Économiques de la Métropole de Lyon.